

La CFDT demande l'abandon du nouveau fichier permettant de fichier les individus (dès 13 ans !) sur la seule base de leur dangerosité supposée.

Si le gouvernement voulait faire passer sa mesure sans faire de bruit, c'est raté ! En effet, c'est peu dire que le décret du 27 juin 2008 créant le fichier Edvige - qui permet de centraliser des informations relatives aux responsables et militants politiques, syndicaux ou économiques, mais aussi de fichier tout individu dès 13 ans, tout groupe ou toute organisation « susceptible de porter atteinte à l'ordre public » - entraîne une levée de boucliers dans l'opinion publique.

La CFDT, par la voix, Anousheh Karvar, secrétaire nationale en charge du dossier, fait part de son opposition à cette mesure et demande son abandon : « *le fichage des mineurs dès 13 ans, sur la seule base de leur dangerosité supposée, est non seulement inquiétant mais proprement inadmissible. Par ailleurs, ce fichier sera utilisé pour effectuer des enquêtes administratives en vue de l'exercice de certains métiers ou fonctions. Parmi les nombreuses questions en suspens suscitées par ce nouvel appareil policier : combien de temps seront conservées les informations ? Comment seront-elles utilisées ? Avec quelles garanties de confidentialité ?*

»

Une pétition en ligne

Comme le rappelle Anousheh Karvar, en plus du fait que « *la prolifération de fichiers de collecte de données personnelles est préoccupante pour les libertés publiques*

», la CFDT «

est concernée au premier chef, car ce nouvel instrument permet le fichage des militants syndicaux.

» Pour toutes ses raisons, la Confédération a signé, en compagnie de nombreuses associations et organisations syndicales, la pétition pour l'abandon du fichier Edvige et forme un recours auprès du Conseil d'État.



Signez la pétition pour l'abandon du fichier Edvige

La CFDT appelle l'ensemble de ses structures et de ses militants à relayer ce mouvement de contestation qui doit aboutir à la suppression du fichier Edvige, notamment en signant massivement la pétition sur www.nonaedvige.ras.eu.org .